## ÊTRE ACCOMPAGNÉ



L'AIST - La prévention active, votre Service de Santé au Travail, a pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

A cette fin, elle conduit des actions de prévention et de conseils auprès des employeurs, des travailleurs et leurs représentants afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail etc.

Retrouvez en ligne sur www.aistlapreventionactive.fr

- > les sessions d'ateliers de sensibilisation
- > les modules e-learning en accès illimité

Contact:

# NOS ATELIERS 2020



## **ÉVALUATION DES RISQUES CHIMIQUES**

#### **WEBINAIRE**

**21 octobre** *14h-15h30* **26 novembre** *9h-10h30* 

Ommniprésents sur les lieux de travail, les produits chimiques peuvent avoir des effets sur l'homme et son environnement. L'employeur a cette obligation d'évaluer le risque chimique et de l'inscrire dans son Document Unique. Comment ? En suivant cet atelier en visioconférence, vous découvrirez le premier niveau de l'outil d'évaluation Seirich vous permettant de commencer votre analyse. Par la suite, nos experts pourront se déplacer dans votre entreprise pour un accompagnement personnalisé.

#### **ERGONOMIE DE CONCEPTION**

#### WEBINAIRE

6 octobre 14h-15h30

#### **ATELIER**

**15 octobre à Brioude** *9h-12h* **5 novembre à Clermont Brézet** *8h30-11h30* 

Vous souhaitez comprendre ce qu'est l'ergonomie et ce que l'ergonome peut vous apporter dans vos projets ? Ce webinaire vous permettra de découvrir, notre démarche d'intervention dans le champ du maintien dans l'emploi, des TMS/RPS ou de l'accompagnement de projets de conception. Si vous avez un projet de réaménagement ou de conception (poste de travail, ligne de fabrication, bâtiment...), venez dans nos ateliers. Vous pourrez découvrir comment nous pouvons vous accompagner au travers de cas pratiques et de supports interactifs (vidéo, plans, maquettes...).

# DOCUMENT UNIQUE, ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

#### WEBINAIRE

**22 octobre** *9h-10h30* **8 décembre** *9h-10h30* 

#### **ATELIER**

30 septembre à Clemont Brézet 9h-11h Les Rendez-vous en visio-conférence vous permettront de connaître la méthodologie à mettre en œuvre pour évaluer les risques professionnels dans votre entreprise . Cela vous permettra d'élaborer le Document Unique grâce à un outil simple et concret qui vous sera présenté et remis à l'issue de la réunion. Puis vous pourrez vous inscrire aux ateliers pour un accompagnement directement sur l'outil.

## **INSCRIPTIONS**



Retrouvez les informations pratiques et les inscriptions sur www.aistlapreventionactive.fr dans l'espace adhérent Attention : le nombre de places est limité pour les ateliers.

### MAINTIEN EN EMPLOI, QUELLES SOLUTIONS?

#### RENCONTRES

A 18H

24 septembre Les rencontres SSTI «Le maintien en emploi» : webinaire régional et conférence en présentiel au Novotel du Brézet

#### ATELIER

13 octobre à Riom 14h-17h 10 décembre à Brioude 9h-12h A la suite d'une maladie, d'un accident ou d'une altération de l'état de santé, le maintien en emploi d'un salarié sur son poste de travail peut s'avérer difficile.

Comment permettre à l'entreprise de trouver une solution pérenne pour les salariés concernés, tout en prévenant les risques pour les autres ?

Devant l'obligation de reclassement qui s'impose à tout employeur, nous vous proposons ces rendez-vous pour vous informer sur les obligations réglementaires, les conseils et les moyens de prévention.

### **ADDICTIONS ET RISQUES ROUTIERS**

#### **WEBINAIRE**

**1er octobre** *9h-10h30* **28 octobre** *9h-10h30* 

#### **ATELIER**

**15 décembre** 14h-17h à Clermont-Ferrand

Les consommations occasionnelles répétées substances psychoactives (alcool, drogues, médicaments...) et les troubles du comportement addictif peuvent mettre en danger la santé et la sécurité des salariés et ainsi, être à l'origine d'accidents du travail. Comment l'employeur peut-il évaluer ces risques, les inscrire dans le Document Unique et établir un plan d'actions de prévention, sachant qu'il en a l'obligation? Le risque routier (missions, trajets...) est directement lié à cette problématique. Que doit faire l'employeur? Grâce à ces ateliers en visio-conférence, nous vous guiderons dans la démarche collective à mettre en œuvre en termes de prévention. Pour mieux comprendre les risques, vous bénéficierez, ensuite, d'un atelier pratique avec différents outils.

## PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

#### WEBINAIRE

**17 septembre** *9h-11h* **13 octobre** *9h-11h* 

#### **ATELIER**

**17** novembre à Clermont Brézet 14h-16h

Comment peuvent se développer les risques psychosociaux ? Comment les inscrire dans le Document Unique et mettre en œuvre un plan d'action de prévention ? Lors de ces visioconférences, vous découvrirez une démarche mais aussi un outil proposé par un psychologue du travail de l'EIPAS. Ensuite, lors d'un atelier vous serez accompagné à l'utilisation de cet outil afin d'évaluer les risques et d'élaborer votre plan d'actions de prévention .

## **NOS MODULES E-LEARNING**

## **QU'EST CE QU'UN E-LEARNING?**



L'AIST - La prévention active vous propose des modules de sensibilisation et d'information aux risques, assortis de cas pratiques, de jeux interactifs, de documents annexes et de QCM destinés à vos salariés dans le but de participer à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels.

Une attestation de suivi - remise à l'issue des modules à condition que le QCM soit réussi - peut être conservée dans l'entreprise dans le dossier du salarié.

## LES FORMATIONS DISPONIBLES



- Évaluation des risques (DUERP)
- Le bruit
- Les risques chimiques
- Manutention manuelle des charges
- Risque TMS (Troubles Musculo-squelettiques)
- Risques psychosociaux (RPS)
- Risque routier
- Gérer la sous-traitance en sécurité
- Consommations, addictions et vie professionnelle
- Le vieillissement au travail
- Sommeil indispensable à la vie

## **SE CONNECTER**



Retrouvez les modules e-learning en ligne sur www.aistlapreventionactive.fr - espace e-learning. Pour vous connecter à la plateforme, munissez-vous de votre n°adhérent à 5 chiffres présent sur chaque courrier reçu de la part de votre service de santé au travail.

